



—  
**École doctorale  
Droit et science politique**

**AU I**

**UNE HIS**

*Sous la direction de  
Svatopluk Kernelis*

**UNE HISTOIRE JURIDIQUE  
DE L'OCCIDENT  
LE DROIT ET LA COUTUME  
(III<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> SIÈCLE)**



Ce  
ar  
L'€  
so  
l'o  
Ce  
Ar  
se  
co  
pr



bo  
dr  
pc  
dr  
il  
d'e  
im  
nc  
ré  
fo  
ê

**Université Paris**

**Renseigner**

**edd**

# DISCUSSION AUTOUR DU LIVRE : UNE HISTOIRE JURIDIQUE DE L'OCCIDENT (III-IX<sup>e</sup> SIÈCLE), Collection Clio

## Date(s)

le 16 octobre 2019

de 17h à 19h

## Lieu(x)

Bâtiment F (Simone Veil)

Salle des conférences (F. 352) au 3<sup>ème</sup> étage

**Mme Soazick KERNEIS**  
**Professeur d'Histoire du droit à UPN**  
**Interviendra sur le thème suivant:**

DISCUSSION AUTOUR DU LIVRE :  
UNE HISTOIRE JURIDIQUE DE L'OCCIDENT (III-IX<sup>e</sup> SIÈCLE)

Cette histoire juridique de l'Occident, dans une perspective anthropo-logique, prend en compte un espace et un temps élargis. L'espace est celui de l'Europe de l'ouest, qui relevait de Rome et de son droit. Le temps, celui de l'Empire des derniers siècles jusqu'à l'orée de ce Moyen Âge que Georges Duby disait « classique ». Cette période a été considérée par Peter Brown comme une longue Antiquité tardive et, dans le domaine juridique, certains éléments semblent aller dans ce sens : la survivance des codes impériaux, la constitution d'un premier droit de l'Église, le maintien d'une pratique formulaire, les calques romains dans les lois dites « barbares » et les échos d'Isidore de Séville jusqu'en Irlande. Mais le droit romain des abrégés du code ou des formulaires est un droit populaire, qui compose avec des pratiques provinciales, et si le droit qu'établit l'Église au IV<sup>e</sup> siècle respecte celui de la res publica, il n'en est pas moins une nouveauté. Les lois barbares s'efforcent d'adapter les coutumes des nations aux exigences de l'ordre impérial : la permanence de l'Antiquité en droit, surtout dans le nord de l'Europe, est peut-être plus une illusion de forme qu'une réalité de fond. C'est ainsi que tous ces courants confluent pour former un droit vivant qui, à travers ses déclinaisons multiples, peut être qualifié d'« européen ».

Mis à jour le 09 octobre 2019

## ► Organisation administrative

de l'ED :

**HARD**  
**UZEL-METAYER**

able administrative :

**abrielle THIAN**

**F - Bureau 511**

58.84

**d'ouverture au public**

00 & 14.00 - 17.00

e

Mercredi toute la journée

Vendredi après-midi

[Politique scientifique de l'EDDSP](#)

## ► Plan du site

[Cliquez ici pour consulter le plan du site de l'Ecole Doctorale DSP](#)

[terre.fr/conference-invite-931196.kjsp?RH=1458904063141](http://terre.fr/conference-invite-931196.kjsp?RH=1458904063141)